

Compte rendu du CTL du 4 mars 2020

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence de la directrice départementale.

FO lit une liminaire. La directrice répond qu'elle n'a pas la même appréciation car selon elle le nombre d'accueils va globalement augmenter et que la DGFIP va aller au plus près des usagers, leur épargnant des trajets.

1) Approbation des procès-verbaux des CTL des 25 novembre et 17 décembre 2019

Concernant le PV du 25 novembre, FO s'étonne de l'absence de retranscription de propos tenus par Solidaires en questions diverses. La direction et Solidaires répondent que ceux-ci étaient en tenus hors PV. FO répond que cette précision n'a pas été faite lors de l'instance et décide de voter CONTRE ce PV.

| | FO | Solidaires |
|-------------------|----------|--------------|
| PV DU 25 NOVEMBRE | 5 CONTRE | 1 POUR |
| PV DU 17 DECEMBRE | 5 POUR | 1 ABSTENTION |

2) Accueils de proximité

Le directeur adjoint présente le dossier de mise en place des accueils de proximité au sein des Établissements France Service (EFS) de Val de Meuse et Bologne.

Il rappelle qu'il a effectué des visites de site avec les chefs de services des SIP de Chaumont et Langres accompagnés des 5 volontaires et sont allés à la rencontre des animateurs des EFS.

La direction ajoute qu'il y aura finalement 3 volontaires au SIP de Chaumont et 3 à Langres.

Les agents concernés vont disposer d'un PC portable, d'une imprimante portable ainsi que d'un smartphone ayant une connexion internet. La direction souhaite rappeler les règles en matière d'utilisation du smartphone à usage exclusivement professionnel.

Un accès à la messagerie instantanée TCHAP (messagerie instantanée sécurisée de l'Etat français) est prévu qui leur permettra de contacter directement l'assistance informatique.

Concernant l'impression des documents, la CID va se rendre sur les sites afin d'envisager l'opportunité d'imprimer directement sur les mopieurs des EFS afin d'éviter aux agents de transporter l'imprimante portable.

Le 10 mars, les agents suivront une formation HELIOS animée par le responsable de la trésorerie de Prauthoy.

FO demande qui sera référent en matière fiscal. Réponse est faite que tous les collègues des SIP sont aptes à apporter des réponses. FO insiste évoquant le fait que les collègues vont se retrouver seuls « sachants » au sein des EFS et qu'il est important pour eux de savoir vers qui se tourner en cas de difficulté majeure.

La direction répond que les responsables et adjoints des SIP seront les interlocuteurs privilégiés. En matière SPL, le responsable de la trésorerie de Prauthoy ainsi que celui de Langres seront les référents.

FO demande quand l'accueil débutera au sein des EFS. La direction répond qu'a priori ça débuterait début avril.

FO évoque les différences d'horaire entre les EFS, en effet les horaires de travail des collègues prévus à Val de Meuse sont le mardi 8-12h et 13h 16h45 et à Bologne le lundi 9-12h 13h30 16h30.

En effet, les horaires choisis pour Bologne permettent aux collègues de couvrir les éventuels délais de route alors que ceux de Langres effectueront leurs trajets en sus de l'accueil. La direction répond que ces horaires ont été choisis en réflexion avec l'ensemble des participants.

FO rétorque qu'il y eu sans doute une incompréhension entre les plages de travail (7h42) et les horaires d'accueil.

La direction s'engage à contacter la responsable du SIP de Langres afin de réduire les horaires de présence sur place pour que les agents puissent bénéficier des mêmes latitudes.

FO s'inquiète du bloc formation des animateurs des EFS qui n'ont pas vocation à renseigner en matière finances publiques.

La direction répond que les animateurs ont un rôle d'orientation et doivent a minima connaître nos missions. FO émet cependant des inquiétudes quant au rôle et devenir des agents des finances publiques au sein de ces structures.

La direction souhaite préciser que l'accueil se fera soit de manière inopinée, soit par RDV. Les agents des finances publiques porteront lors de l'accueil en EFS, un badge les identifiant.

La direction fera une opération de communication à destination de la presse locale, des journaux municipaux et une mention sera également portée sur les avis d'imposition.

FO demande à la direction comment sera organisée la présence des agents dans les EFS durant les congés. La direction répond qu'ils sont suffisamment nombreux pour s'arranger entre eux.

FO rétorque qu'il ne peut être demandé aux collègues participant aux accueils des EFS de s'arranger entre eux et avec leurs collègues des SIP. La direction répond qu'il existe une marge de manœuvre en août car c'est une « période creuse ».

FO s'étonne de cette réflexion car août est également une période chargée au niveau des SIP avec l'envoi des avis d'imposition.

Le directeur adjoint ajoute que la création de la cellule dédiée rattachée au SIP départemental solutionnera ces problématiques car elle pourra pallier les absences.

La directrice précise à nouveau (voir compte rendu du CHS-CT du 18 février 2020) que les agents volontaires devront obligatoirement faire une demande de mutation pour le SIP départemental qui pilotera l'équipe dédiée.

La direction ajoute qu'un retour d'expérience sera effectué avec tous les acteurs après 4 jours d'accueil dans les EFS. Un suivi sera effectué et comptabilisera le nombre, si cela concerne fiscal ou SPL, si la demande a été satisfaite et si besoin d'un nouveau RDV.

FO demande si un nouvel appel de candidature sera effectué pour les futurs EFS. La direction répond que oui et qu'il sera élargi au secteur SPL, précisant que les agents volontaires devront suivre un bloc de formation important.

Au 1er janvier 2021, les EFS de Prauthoy et Bourbonne de Bains seront créés. Les établissements de Fayl Billot et de Chalindrey pourraient être labellisés avant le 1er janvier 2021. A ces établissements s'ajoutera également un accueil de proximité à Rolampont.

Concernant les accueils de Froncles et Nogent, la labellisation est en cours.

Pour le Nord du département, des accueils de proximité seront créés à Bayard (agence postale), Wassy, Montier en Der et Joinville (soit EFS, soit en mairie) au 1er janvier 2022.

| | FO | Solidaires |
|--------|----|------------|
| CONTRE | 5 | 1 |

Le vote CONTRE étant unanime, un nouveau CTL sera convoqué.

3) Questions diverses

- FO souhaite que la direction officialise le nom du futur comptable du Service de Gestion Comptable de Langres au 1er janvier 2021 ainsi que le nom du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) et des autres Communautés de Communes du Sud. Le directeur adjoint répond que c'est l'actuel comptable de Chalindrey et intérimaire de Bourbonne les Bains qui prendra la tête du SGC. C'est le comptable de Prauthoy qui deviendra CDL de la communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais. Quant aux CDL des CC Savoir Faire et CC Grand Langres, il n'y a pas de candidat pour l'instant.
- FO demande où en est le recrutement des contractuels handicapés. La direction répond qu'un A et un B ont été recrutés, recrutement faisant l'objet d'un examen de recevabilité de la Direction générale. Si ces candidatures sont retenues, le A partira en formation du 1er septembre au 1er mai et le B du 1er octobre au 1er avril. Ces périodes seront suivies d'un stage probatoire.

Le choix de leur affectation sera déterminé en fonction du mouvement national puis infra départemental.

- La direction nous informe que deux services civiques ont été recrutés pour les SIP de Chaumont et St Dizier, le contrat débute aujourd'hui sachant qu'ils doivent suivre une formation d'une semaine.

Les représentants FO-DGFiP en CTL TITULAIRES

Rachel Delacourt, Céline Lefèvre, Rachel Sugneau, Guillaume Tavin et Guy Zimmerlin